

Rapport d'activités de la Street Law Clinic en droit social

**Connaître ses droits,
le premier pas**

Année académique 2022-2023

La Street Law Clinic en droit social en très bref

La Street Law Clinic (ci-après « SLC ») est un projet innovant qui lutte contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante. La SLC cherche en particulier à améliorer l'accès à l'aide sociale (CPAS) par les étudiant·es.

La SLC est composée d'étudiant·es en fin de parcours en droit qui affinent leurs connaissances en matière de droit de l'aide sociale (CPAS) et de langage juridique clair, en travaillant sur des cas réels, tout en étant encadrés par des professionnel·les du droit – académiques et issus de la société civile.

Le public-cible de la SLC sont les étudiant·es de l'ULB ainsi que les étudiant·es de tous les établissements d'enseignement supérieur en Belgique francophone.

Pour remplir ses missions, la SLC a mené diverses actions durant l'année académique 2022-2023. Elle a notamment :

- tenu 35 après-midis de **permanences d'aide sociale** gratuites pour les étudiant·es, ce qui a permis à 218 étudiant·es de prendre rendez-vous avec la SLC ;
- donné 3 **interventions scientifiques** lors de colloques et modules de formations pour les professionnel·les et praticien·nes ;
- construit 1 **module d'animation** sur le coût des études supérieures et les manières de financer ses études puis donné 6 animations à des élèves de l'enseignement secondaire ;
- rédigé 9 **articles scientifiques** dont 6 publiés sur son site internet et 3 publiés dans des revues spécialisées ;
- mis à jour son **guide pratique** de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants, composé de 14 fiches pratiques et d'un lexique (206 pages au total), qui est destiné à tous·tes les étudiant·es de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi aux personnes qui travaillent sur le terrain (notamment dans les services sociaux étudiants des institutions d'enseignement supérieur et les CPAS).

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction : une clinique juridique qui fait de la <i>street law</i> | 4 |
| 1. Le contexte : la <i>street law</i> et l'enseignement clinique..... | 4 |
| 2. Le projet : lutter contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante | 5 |
| 3. La méthode : le langage juridique clair | 9 |
| I. La Street Law Clinic en droit social | 9 |
| 1. La présentation des membres de la SLC | 9 |
| a) La promotion étudiante | 10 |
| b) L'équipe encadrante | 11 |
| 2. Les objectifs de la SLC..... | 12 |
| a) L'objectif social | 12 |
| b) L'objectif pédagogique | 13 |
| c) L'objectif scientifique | 14 |
| 3. Les partenaires de la SLC | 15 |
| a) Les partenaires opérationnels | 15 |
| b) Les partenaires financiers..... | 19 |
| II. Les activités de la SLC : les grands moments de l'année 2022-2023..... | 20 |
| 1. Les formations internes | 20 |
| 2. Les permanences d'aide sociale..... | 20 |
| 3. Les séances collectives d'information sur les règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es..... | 25 |
| a) Les animations dans les écoles secondaires..... | 26 |
| b) Les interventions scientifiques..... | 28 |
| c) La participation à des événements grand public..... | 29 |
| 4. La diffusion par écrit des règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es | 30 |
| a) Les contributions dans des revues spécialisées | 30 |
| b) Le site internet de la SLC..... | 30 |
| c) Le Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants | 32 |
| 5. L'affiliation au Réseau des Cliniques Juridiques Francophones..... | 33 |
| III. La communication de la SLC | 35 |
| 1. Les réseaux sociaux | 35 |
| 2. La présence dans la presse..... | 36 |
| IV. Reconnaissance | 37 |
| Annexes | 39 |
| Annexe 1 : Présentation de l'animation en secondaire..... | 39 |
| Annexe 2 : Diverses publications de la SLC..... | 41 |

Introduction : une clinique juridique qui fait de la *street law*

1. Le contexte : la *street law* et l'enseignement clinique

Les **cliniques juridiques** sont des structures qui enseignent le droit aux étudiant·es par le biais d'une expérience pratique. Les étudiant·es en droit se forment en travaillant sur des cas réels, tout en étant encadré·es par des professionnel·les.

L'enseignement clinique est une manière unique pour les étudiant·es juristes de développer une meilleure compréhension des normes, mais aussi le sens des responsabilités et la gestion du travail en équipe. L'enseignement clinique permet aussi aux étudiant·es d'avoir un regard critique sur le droit et sur les obstacles à son accès.

Au sein de la Street Law Clinic, les étudiant·es acquièrent ces compétences et connaissances dans le cadre d'une organisation la plus horizontale possible et appliquant des principes de pédagogie active.

Comme son nom l'indique, la Street Law Clinic en droit social a décidé de s'inscrire dans la mouvance de la ***street law***. Cette approche a pris de l'ampleur aux Etats-Unis dans les années 1970.

La *street law* vise à apprendre aux étudiant·es à expliquer le droit dans un langage clair à des publics éloignés du droit, pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent ensuite les faire valoir. Il s'agit donc de « faire descendre le droit dans la rue » et de favoriser l'émancipation sociale.

2. Le projet : lutter contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante

En Belgique, le nombre d'étudiant·es aidé·es par un CPAS a triplé en près de 15 ans : il est passé de 8.913 en janvier 2007 à 26.772 en décembre 2022¹.

Par ailleurs, et pour se centrer sur la réalité la plus proche de la SLC, à l'ULB, qui compte près de 40.000 étudiant·es, 1 étudiant·e sur 5 reçoit une aide de l'ULB (+ 25% par rapport à la situation pré-covid)².

Ces chiffres sont importants. Et pourtant, un grand nombre de bénéficiaires potentiels, c'est-à-dire d'étudiant·es dans le besoin, ne perçoit pas ces aides. En sciences sociales, ce phénomène est qualifié de « non-recours aux droits ».

Il n'existe pas de chiffre spécifique concernant les étudiant·es mais on sait, de manière plus générale, que le phénomène du non-recours aux droits sociaux est très élevé en matière de revenu d'intégration : selon les dernières estimations en date, 50 à 60 % des personnes qui ont droit à une aide sociale d'un CPAS n'en bénéficieraient pas en pratique³.

Le non-recours aux droits sociaux par les étudiant·es est à la source de situations de précarité et nuit à l'accès et à la réussite des études.

Parmi les principales causes du non-recours aux droits sociaux figurent :

- **La non-connaissance des droits** : il s'agit des situations dans lesquelles les étudiant·es ne savent pas que certains droits ou certaines aides existent et qu'ils·elles peuvent y prétendre.

La non-connaissance des droits est notamment causée par :

- l'éclatement des aides ;
- la complexité de la législation ;
- le manque d'informations claires et accessibles concernant les aides existantes.

¹ Il s'agit du nombre d'étudiant·es qui ont signé un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) avec le CPAS. Ces chiffres ne tiennent donc pas compte des étudiant·es qui sont aidé·es par un CPAS sans avoir signé de PIIS. Source : SPP Intégration sociale, Baromètre de l'intégration sociale, disponible sur <https://stat.mi-is.be/fr>.

² ULB, « Soutenir le Fonds Rosa », <https://soutenir.ulb.be/fr/soutenir-l-ulb/ulb-horizons/soutenir-le-fonds-rosa>, mis à jour le 18 avril 2023 ; Intervention d'Annemie Schaus, rectrice de l'ULB, lors du colloque « Tous pauvres demain ? », ULB, 9 novembre 2022 ; ULB, Rapport d'activités année académique 2020-2021, p. 16.

³ Conférence finale des projets BELMOD et TAKE, « Non-recours aux droits sociaux en Belgique : ampleur, causes et solutions possibles » organisée par le SPF Sécurité sociale et le consortium inter-universitaire TAKE à Bruxelles le 23 juin 2022.

La législation en matière d'aide sociale est en effet touffue et les étudiant·es manquent d'informations à la fois précises et accessibles sur leurs droits et sur la manière de les mettre en œuvre.

- **La non-demande des droits** : il s'agit des situations où les étudiant·es connaissent leurs droits mais ne les activent pas.

La non-demande des droits peut être la conséquence de :

- l'éclatement des aides, qui décourage d'introduire plusieurs demandes ;
- la complexité de la législation, en raison de laquelle les étudiant·es ne savent pas comment introduire une demande ou qu'après avoir poussé différentes portes pour demander de l'aide, ils·elles se découragent et renoncent à faire valoir leurs droits ;
- la mauvaise perception de sa situation personnelle (l'étudiant·e pense ne pas avoir réellement besoin d'une aide) ;
- la peur de la stigmatisation (l'aide du CPAS étant, malheureusement, parfois perçue comme négative) ou la crainte – parfois fondée, parfois non fondée – de subir une discrimination ou des conséquences non souhaitées (p. ex. peur de se voir refuser l'octroi d'un bail, etc.) ;
- etc.

La non-demande des droits peut également découler de l'existence de **pratiques divergentes des CPAS**. Les CPAS ont en effet des pratiques divergentes en matière d'octroi d'aide aux étudiant·es : ils ne décident pas tous toujours la même chose. Ces pratiques ne sont pas nécessairement illégales :

- Dans certains cas, les CPAS utilisent leur marge de manœuvre, en application du principe de l'autonomie locale. Ces pratiques sont donc légales.
- Dans d'autres cas, ces pratiques vont trop loin et sont alors illégales. Les rapports de l'inspection du SPP Intégration sociale mettent en avant l'existence de telles pratiques problématiques.

Dans tous les cas, ces pratiques divergentes engendrent des différences de traitement, qui elles-mêmes sont à la source d'insécurité juridique⁴. Elles

⁴ Ces pratiques sont d'ailleurs souvent dénoncées par des avocat·es, des magistrat·es, ou des associations de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits humains. Voyez par exemple : Association de défense des allocataires sociaux (aDAS), Commission droits économiques, sociaux et culturels de la Ligue des droits

créent aussi un fort sentiment d'inégalité entre les étudiantes et étudiants et peuvent dès lors décourager ces dernier-es d'introduire une demande auprès du CPAS.

- **La non-réception des droits** : il s'agit des situations où les étudiant-es connaissent leurs droits, les activent en introduisant une demande d'aide, mais ne la perçoivent pas, ou en partie seulement, alors qu'ils-elles y ont droit. Les raisons peuvent être multiples :
 - un dysfonctionnement de l'administration, qui n'a pas géré correctement un dossier ;
 - un abandon de la demande devant l'excès de formalités exigées ;
 - une inattention de l'étudiant-e durant la procédure d'octroi (oubli d'envoyer un document, etc.) ;
 - des pratiques illégales développées par certains CPAS.

Les programmes de *street law* permettent d'agir sur plusieurs causes du non-recours au droit puisqu'ils cherchent à informer les personnes concernées et à les aider à mettre en œuvre leurs droit. Les programmes de *street law* ont donc un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'accès au droit à l'aide sociale.

En pratique, pour que les programmes de *street law* fonctionnent, il faut que les cliniques soient ancrées dans le territoire au sein duquel elles interviennent et qu'elles soient proches de leur public. C'est donc tout naturellement que les étudiant-es de la SLC ont décidé de concentrer leur action sur leurs condisciples, les étudiant-es, avec lesquels ils-elles peuvent échanger aisément.

Par ses différentes actions, la SLC tente d'aider à lutter contre le non-recours aux droits sociaux par les étudiant·es et, donc, contre la précarité étudiante, en s'attellant à déjouer plusieurs causes du non-recours aux droits :

| Causes du non-recours | Actions de la SLC |
|--|--|
| <p>Non-connaissance du droit</p> <p>Non-demande du droit</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Permanences individuelles d'information • Animations dans les écoles secondaires et séances d'informations collectives • Accomplissement de démarches informelles ou formelles pour les étudiant·es auprès des CPAS • Rédaction d'un guide pratique de l'aide sociale aux étudiants et étudiantes • Rédaction de commentaires de la jurisprudence et de « points infos » publiés sur le site internet de la SLC et dans diverses revues • Démystification et déculpabilisation de l'appel à l'aide du CPAS <p>Spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Service rendu par des étudiant·es ○ Spécialisation mais langage juridique clair |
| <p>Non-réception du droit</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un guide pratique de l'aide sociale aux étudiants et étudiantes • Accomplissement de démarches informelles ou formelles pour les étudiant·es auprès des CPAS <p>Spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations pointues • Clarification de la marge de manœuvre des CPAS (distinction entre les pratiques autorisées et les pratiques illégales) |

Pour tenter de participer efficacement à la lutte contre la précarité étudiante, la SLC dirige ses actions à la fois vers les étudiant·es en situation précaire et vers les professionnel·les qui travaillent avec ces étudiant·es (notamment les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur et les CPAS).

3. La méthode : le langage juridique clair

La SLC s'adresse à des publics qui ne sont pas spécialisés en droit. Il est dès lors essentiel qu'elle adapte son action et son discours pour être bien comprise de ses destinataires. Dans ce cadre, la SLC veille à utiliser un langage juridique clair, compréhensible et accessible, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Utiliser un langage juridique clair permet en effet d'être mieux compris par son interlocuteur. Cela permet également que celui-ci comprenne l'information plus rapidement et la retienne mieux – c'est-à-dire plus longtemps et de manière plus complète.

Le langage juridique clair est donc un outil et une méthode de travail extrêmement précieux pour le juriste qui souhaite pratiquer la *street law*⁵.

I. La Street Law Clinic en droit social

1. La présentation des membres de la SLC

La SLC en droit social a été fondée en 2019. L'année académique 2022-2023 était donc sa quatrième année d'existence.

C'était également la deuxième année durant laquelle la SLC a bénéficié d'une subvention, qui a permis de financer :

- d'une part, l'extension de ses activités (voir partie II) ;
- d'autre part, l'engagement d'une coordinatrice à temps partiel.

La SLC est rattachée au Centre de droit public et social de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB (<https://droit-public-et-social.ulb.be>).

Les membres de la SLC sont :

- d'une part, les étudiant·es qui la composent (A.) ;
- d'autre part, l'équipe académique qui encadre les étudiant·es (B.).

⁵ Pour plus d'informations sur le langage juridique clair : <https://www.droitsquotidiens.be/fr> et L. ZUNINO, « Les apports du langage juridique clair », <https://www.village-justice.com/articles/les-apports-langage-juridique-clair,36451.html>, 4 septembre 2020.

a) La promotion étudiante

Chaque année, la SLC recrute des étudiant·es de l'ULB inscrit·es en deuxième année du master en droit et en master de spécialisation en droit social. La participation à la SLC vaut comme un stage bénévole, donc non crédité, pour les étudiant·es qui l'intègrent.

Durant l'année 2022-2023, la SLC était composée de **14 étudiant·es** :



[De haut en bas et de gauche à droite]

Amine TALBI, Adrien WÉRY, Victoria EBENGO ILAMBE, Rifou LATOUDJI, Juliette BOUILLON PANOU, Louise SIMON, Juliette VAN YPPERSELE, Aurélien ANDRÉ, Meryem YILDIZ, Fiona ARGENTA, Antoinette HUBERLANT, Louise BELEN.

Absentes de la photo : Chloé RADRESA et Amal AKOUDAD.

Evolution du nombre d'étudiant·es stagiaires de la SLC :

| 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 4 | 8 | 10 | 14 |

b) L'équipe encadrante

Durant l'année académique 2022-2023, les étudiant-es de la SLC ont été encadrés par **3** membres du Centre de droit public et social de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB.



[Elise DERMINE](#) est professeure de droit du travail à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent notamment sur l'accès au droit et à la justice des personnes précaires, sur le travail en marge des protections du droit du travail et les droits sociaux fondamentaux. Elle est fondatrice et co-directrice de la SLC.



[Daniel DUMONT](#) est professeur de droit de la sécurité sociale à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent principalement sur la sécurité sociale, l'aide sociale et les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est co-directeur de la SLC.



[Sophie GÉRARD](#) est la coordinatrice de la SLC depuis août 2021. Elle est aussi chercheuse contractuelle au sein du Centre de droit public et social de l'ULB. Ses recherches portent sur le droit du travail (travailleurs précaires, discrimination à l'embauche) et sur le droit de la sécurité sociale (personnes porteuses d'un handicap, CPAS). Auparavant, elle a été avocate.

Dans l'accomplissement des activités de la SLC, les étudiant·es de la SLC ont également été accompagnés par **1** juriste extérieure à l'ULB, spécialisée en droit à l'aide sociale :



Judith LOPES CARDOZO est conseillère juridique et administrative auprès d'[Infor Droits](#), un service juridique spécialisé dans l'aide sociale à Bruxelles.

Elle accompagne les étudiant·es de la SLC durant leurs permanences ainsi que dans le suivi des dossiers à la suite de ces permanences. Judith participe donc activement à la formation des étudiant·es de la SLC.

2. Les objectifs de la SLC

La SLC poursuit 3 grands objectifs : un objectif social, un objectif pédagogique et un objectif scientifique.

a) L'objectif social

La SLC poursuit tout d'abord un objectif social. A travers ses activités, elle vise à :

- améliorer l'**accès au droit et à la justice** de publics éloignés du droit, à travers des missions d'information et une communication dans un langage juridique clair ;
- renforcer les **liens entre l'université et la société civile**, en développant des projets en partenariat avec des associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics défavorisés ;
- et renforcer l'**engagement sociétal de l'université et de ses étudiant·es**, en menant des actions qui répondent à des besoins identifiés par la société civile et visant à lutter contre les inégalités sociales et économiques.

Retour d'une étudiante aidée par la SLC

Je viens de recevoir un e-mail de la part du CPAS. Ils ont accepté ma proposition!! Je suis soulagée, je vous remercie de votre aide! Et aussi encore merci de ta présence hier.

La vocation sociale est au cœur de l'action de la SLC.

b) L'objectif pédagogique

La SLC est aussi un lieu de **formation pour les étudiant·es qui en font partie**. A travers des méthodes de pédagogie active, elle vise à :

- approfondir leurs **connaissances** en droit social ainsi qu'en matière de droits fondamentaux ;
- développer leurs **compétences** à communiquer dans un langage juridique clair, tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- les **sensibiliser** au rôle du droit et à ses effets en pratique, au regard notamment de la question de la pauvreté et du non-recours au droit et/ou du manque d'accès aux règles juridiques (dimension critique et citoyenne) ;

Développer leurs **capacités** à travailler en équipe et à faire avancer un projet ensemble, avec plusieurs acteurs.

Témoignage de Rifou Latoundji, étudiante-stagiaire de la SLC 2022-2023

Grâce à ce stage, j'ai compris que beaucoup de mes camarades vivent des situations malheureuses.

La Street Law Clinic m'a permis de les aider à comprendre et à faire valoir leurs droits.

Ainsi j'ai non seulement approfondi mes connaissances du droit social, mais j'ai aussi développé d'autres compétences telles que la gestion de réseaux sociaux, l'organisation d'une équipe, ... Ce stage fut un des moments clés de mes études. Pour la première fois, j'ai mis en application les précieux enseignements que j'ai reçus durant mes années d'études.

Témoignage de Mathilde Blanchart - étudiante de la SLC 2021-2022

Je me sens très chanceuse d'avoir pu participer à la SLC. Celle-ci m'a permis de mieux comprendre les réalités sociales et humaines auxquelles étaient confronté.e.s les étudiant.e.s. J'ai également pu développer ma confiance en moi en acquérant une véritable expérience de terrain.

Témoignage de Stanisław Szempliński – étudiant de la SLC 2019-2020

J'ai fait partie de la première génération d'étudiants ayant participé à la Street Law Clinic. Après un parcours entièrement théorique, c'était la première fois que j'ai eu l'occasion de me mettre dans un rôle de juriste, et non seulement en tant qu'étudiant. Au cours des travaux, nous étions confrontés à de réels problèmes et de réelles questions juridiques. Notre rôle: trouver des solutions, guider et informer les justiciables, l'essence même d'un travail de juriste.

J'ai également un bon souvenir de camaraderie avec les autres étudiants de la clinique. Une fois participant, on reste en contact avec la clinique. Je suis avec beaucoup d'intérêt les nouveaux projets et développements.

c) L'objectif scientifique

Enfin, la SLC poursuit **un objectif scientifique**, fondé sur la recherche.

A cette fin, la SLC agit principalement à deux niveaux.

- Tout d'abord, elle développe **les connaissances scientifiques existantes en matière d'aide sociale**. Elle croise les pratiques des CPAS et les confronte aux textes légaux ainsi qu'à la jurisprudence. A travers des analyses approfondies, elle clarifie juridiquement la marge de manœuvre des CPAS.
- Ensuite, par son activité pratique, elle documente les pratiques divergentes et illégales des CPAS et le phénomène de la précarité étudiante en région bruxellois et elle contribue à la **connaissance des causes du non-recours** à leurs droits sociaux par les étudiant·es.

Témoignage de Valérie Granier du service social étudiants de l'ESA Saint-Luc Liège

En tant que service social d'une Ecole Supérieure des Arts, nous apprécions de jour en jour le travail de la Street Law Clinic. La matière de l'aide sociale est tellement complexe et mouvante que le recours à des spécialistes est précieux, nécessaire et complémentaire à notre travail d'assistante sociale en ESA. Le guide devient un outil de travail petit à petit, les conseils et/ou l'accompagnement par leur service de mes étudiants est un réel soulagement car c'est une matière tellement vitale pour eux. Merci !

Assistante sociale du CPAS de Liège

Un grand merci pour le Guide social des étudiants ! C'est un outil très utile.

3. Les partenaires de la SLC

a) Les partenaires opérationnels

Pour mener à bien ses objectifs, la SLC a noué plusieurs partenariats avec des acteurs de terrain.



Infor Droits est un service du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). Il a pour mission de donner gratuitement une information et une aide juridique de première et deuxième ligne en matière de droit à l'aide sociale à Bruxelles (CPAS).

Judith LOPES CARDOZO, juriste au sein de ce service, accompagne les étudiant·es de la SLC :

- durant les permanences ;
- dans les suivis de dossier après les permanences, lorsque cela est nécessaire (réponse aux questions complémentaires, rédaction de courriers, contacts avec les CPAS, préparation et accompagnement en audition, etc.).



Le **Forum-Bruxelles contre les inégalités** est l'un des deux centres de ressources dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales sur le territoire et dans le champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sébastien GRATOIR et Adeline THOLLOT – avec le soutien de l'équipe du Forum – ont notamment aidé la SLC à identifier les établissements d'enseignement supérieurs bruxellois où tenir des permanences d'aide sociale. Surtout, Sébastien et Adeline ont construit avec la SLC un module d'animation pour les écoles secondaires.



Le **Service social étudiants** (SSE) de l'ULB est un service de l'ULB qui propose une aide financière, sociale et inclusive aux étudiant·es de l'ULB qui le souhaitent (bourses d'études, réductions des frais d'inscription, accès prioritaire aux logements de l'ULB, etc.).

Le SSE fournit une aide précieuse à la SLC. Les permanences de la SLC qui ont lieu à l'ULB se tiennent dans les locaux du SSE. Ceci permet de faire connaître nos services respectifs aux étudiant·es en situation précaire. En outre, le SSE relaie régulièrement les informations concernant les activités de la SLC auprès de la communauté de l'ULB.



Droits Quotidiens est une asbl pionnière en matière de langage juridique clair. Cette association rédige des fiches thématiques en langage clair sur des sujets variés et donne des formations sur le langage juridique clair depuis plus de 10 ans.

Florence COLS, juriste au sein de Droits Quotidiens, a aidé la SLC à plusieurs niveaux :

- elle a formé les étudiant·es de la SLC au langage juridique clair ;
- elle a relu et corrigé sous cet angle les fiches pratiques rédigées par les étudiant·es de la SLC.



Antoinette VAN VYVE est avocate au Barreau de Bruxelles, spécialisée en droit des étrangers et en droit social.

Antoinette a donné une formation aux étudiant·es de la SLC relative à l'accès à l'aide sociale pour les étudiant·es étranger·es. Cette formation a été très précieuse car de nombreux·ses étudiant·es étranger·es sollicitent la SLC pour connaître leurs droits à l'égard du CPAS. Or, des règles très spécifiques s'appliquent à eux.



La **Free Clinic** est une asbl composée d'une équipe multidisciplinaire (médecins, kinés, psychologues, assistants sociaux, juristes, etc.) qui propose des aides médicales, psychologiques, sociales et juridiques.

Vincent DECROLY, juriste au sein de la Free Clinic, a tenu plusieurs permanences avec les étudiant·es de la SLC et accompagné les étudiant·es de la SLC dans le cadre de plusieurs suivis de dossiers.



Le **Service des affaires étudiantes et sociales** (SAES) de l'UCLouvain-Saint-Louis Bruxelles propose à tout·es les étudiant·es de son établissement, tout au long de l'année ou de manière ponctuelle, différentes aides (notamment sociales et financières), conseils et informations.

Laurence ALBERT, avec l'équipe du SAES, a aidé la SLC à développer ses permanences à Saint-Louis. Cette aide logistique s'est doublée d'un relai indispensable des informations concernant les activités de la SLC auprès de la communauté de Saint-Louis.



Le **Service d'aide aux étudiants** de l'UCLouvain - Woluwe propose diverses aides aux étudiant·es de l'UCLouvain afin de permettre à tout·e étudiant·e de réaliser son projet d'études dans les meilleures conditions possibles.

Toute l'équipe du SAE, et en particulier Florence VANDERSTICHELEN, Claude REMACLE et Samia DAHCHAR ont aidé la SLC à tenir ses permanences dans un nouveau lieu, sur le campus de l'Alma, notamment en accueillant la SLC dans ses locaux et en diffusant les informations relatives à la SLC auprès des étudiant·es de l'UCLouvain.



Le **Service Droit des Jeunes** de Bruxelles est un service d'action en milieu ouvert (AMO) composé de juristes et de travailleurs sociaux qui informent et accompagnent les jeunes de moins de 22 ans dans divers domaines (école et droit scolaire, CPAS, etc.). Son objectif est de lutter contre l'exclusion sociale, soit en la

prévenant, soit en l'enrayant, et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles en situation de précarité.

Khamisa EL HAJOUI et Cindy CHERIFI ont participé à l'élaboration des animations en secondaire avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités et la SLC. Elles ont également donné plusieurs animations avec le Forum et la SLC.



L'**Ares** (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Ares a aidé la SLC à diffuser son Guide pratique de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants et relaie auprès de ses membres les actualités de la SLC.

Outre ces **10 partenaires essentiels** pour les activités quotidiennes de la SLC, la SLC a consulté plusieurs **associations de terrain**, actives dans le domaine des droits sociaux et des droits fondamentaux, afin de l'aider à construire son projet et à déterminer les enjeux centraux autour desquels agir. Parmi celles-ci :

- l'Association des allocataires sociaux (aDAS) ;
- le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) ;
- la Ligue des droits humains ;
- Samenlevingsopbouw Brussel.

b) Les partenaires financiers

Pour l'année 2022-2023, les activités de la SLC ont été financées par **3 partenaires**.



La **Commission des affaires sociales étudiantes** (CASE) de l'ULB a financé la SLC pour l'engagement d'une coordinatrice à 0.33 ETP.



Le **Pôle académique de Bruxelles** a financé l'engagement d'une coordinatrice à 0.33 ETP ainsi que l'organisation de formations thématiques pour les étudiant·es de la SLC.

Le Pôle académique a également aidé à relayer les actualités de la SLC, en particulier l'ouverture de ses permanences, au sein de son réseau.



La **Fédération Wallonie-Bruxelles** a financé la mise à jour et l'impression de la deuxième édition du Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants de la SLC.

La SLC les remercie pour leur confiance.

II. Les activités de la SLC : les grands moments de l'année 2022-2023

Durant l'année 2022-2023, la SLC a développé plusieurs grands projets. La présentation de ces projets est agrémentée de quelques chiffres qui donnent une image plus précise du public-cible de la SLC et de la portée de ses activités.

1. Les formations internes

Au début de l'année académique, la SLC a organisé plusieurs formations pour ses étudiant·es-stagiaires, afin qu'ils et elles soient en mesure de mener à bien les activités de la SLC durant l'année.

Les étudiant·es de la SLC ont reçu **4 formations** :

- formation **théorique** au **droit de l'aide sociale** spécifique aux étudiant·es (2 heures, par la coordinatrice de la SLC)⁶ ;
- formation **pratique** au **droit de l'aide sociale** (2 heures, avec Judith Lopes Cardozo d'Infor Droits) ;
- formation au **langage juridique clair** (3 heures, par l'asbl Droits Quotidiens) ;
- introduction au **droit des étrangers** (2 heures, par Me Antoinette Van Vyve).

En outre, en février 2023, les étudiant·es de la SLC ont rencontré Farah MALOUL, **assistant social** du Service social étudiants de l'ULB, qui a travaillé précédemment au **Service Jeunes d'un CPAS**. Ce fut l'occasion d'en apprendre plus sur le fonctionnement interne des CPAS et sur la relation qui se tisse entre les assistants sociaux des CPAS et les étudiant·es accompagnés par les CPAS.

2. Les permanences d'aide sociale

Après ces formations, les étudiant·es de la SLC ont commencé à tenir des permanences d'aide sociale (CPAS) pour leurs condisciples, les autres étudiant·es. Ces permanences sont l'une des activités principales de la SLC.

⁶ Les étudiant·es de la SLC ont toutes et tous déjà reçu une formation générale – et, pour la plupart, également une formation approfondie – au droit de l'aide sociale durant leur cursus universitaire. La formation qui leur est donnée par la SLC vise à leur rappeler ces grands principes, et surtout à approfondir les questions qui concernent spécifiquement les étudiant·es.

Durant les permanences, les étudiant·es de la SLC répondent à toutes les questions des étudiant·es, comme par exemple : Est-ce que j'ai droit à une aide du CPAS ?, Est-ce que je peux recevoir le revenu d'intégration au taux isolé si j'habite en kot ?, Est-ce que le CPAS va prévenir mes parents ?, Comment faire pour demander une aide au CPAS ?, etc.

Durant chaque permanence, les étudiant·es de la SLC sont accompagné·es par un·e juriste spécialisé·e en aide sociale et rôdé·e à ce type de permanence (Judith Lopes Cardozo d'Infor Droits ou parfois Vincent Decroly de la Free Clinic, voir partie I). Ceci permet d'assurer la qualité des informations et conseils donnés.

Après la permanence, si nécessaire, les étudiant·es de la SLC aident les étudiant·es dans leurs démarches auprès du CPAS :

- introduire une demande d'aide au CPAS ;
- demander au CPAS de revoir une décision sur laquelle l'étudiant·e ne peut pas marquer son accord ;
- demander une audition au CPAS ;
- accompagner un·e étudiant·e à son audition devant le conseil de l'action sociale du CPAS ;
- prendre contact avec l'assistant·e social·e de l'étudiant·e pour comprendre sa situation ;
- aider à trouver un·e avocat·e ;
- etc.

Ces permanences sont **gratuites** et ouvertes à **tou·tes les étudiant·es**, quel que soit l'établissement dans lequel ils et elles sont inscrit·es. Elles ont lieu environ deux fois par semaine de fin septembre à fin mars, hors périodes de blocus et d'examens.

Etudiante aidée par la SLC en 2022-2023

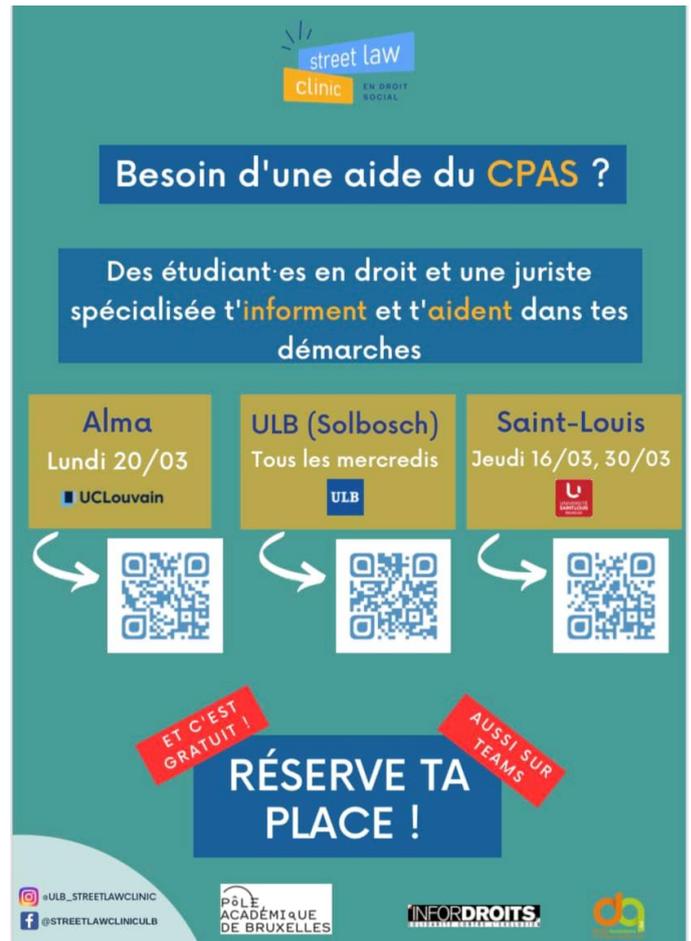
Ce que j'ai trouvé positif : une vraie écoute et volonté de comprendre la situation sans jugement.

Etudiant aidée par la SLC en 2022-2023

J'ai obtenu le revenu d'intégration sociale. Je tenais simplement à vous remercier car je pense que c'est principalement grâce à votre aide que je l'ai obtenu.

Etudiante aidée par la SLC en 2022-2023

Ce que j'ai trouvé positif : Le sens de l'écoute et le fait qu'on m'ai envoyé un email avec ce qu'on avait dit durant le rendez-vous.



Affiches annonçant les permanences de la SLC au premier quadrimestre (à gauche) et au deuxième quadrimestre (à droite)

L'un des grands projets de l'année 2022-2023 fut l'**extension progressive des permanences** de la SLC. L'objectif de cette extension est de toucher un plus grand nombre d'étudiant·es dans et hors de l'ULB.

Pour ce faire, la SLC est entrée en contact avec de nombreux acteurs, afin de déterminer les lieux les plus appropriés où tenir ses permanences : Pôle académique de Bruxelles, responsables des services sociaux des établissements bruxellois (au cours d'une réunion plénière à laquelle tous les services sociaux d'établissements bruxellois ont été conviés, ainsi que diverses réunions individuelles avec des représentants de services sociaux étudiants), et monde associatif (Infor Jeunes, FEF, Sdj, SIEP, etc.).

Au premier quadrimestre, les permanences de la SLC ont pris place sur le campus du **Solbosch** de l'ULB, dans les locaux du Service social étudiants. Elles étaient toutefois déjà ouvertes à tou·tes les étudiant·es.

Au deuxième quadrimestre, la SLC a également tenu des permanences dans **2 nouveaux lieux** :

- à l'Université Saint-Louis ;
- sur le campus de l'Alma, dans les locaux du service d'aide aux étudiants de l'UCLouvain.

En outre, pour les étudiant·es qui ne sont pas en mesure de se rendre physiquement à leur rendez-vous, le rendez-vous peut toujours se dérouler en visioconférence, via la plateforme **Teams**.

Ce deuxième quadrimestre était une période test pour ces permanences « hors ULB ». A l'issue du deuxième quadrimestre, le test s'est révélé concluant : les services sociaux et les étudiant·es ont donné des retours positifs à ce sujet.

Pour plus d'informations sur ces permanences d'aide sociales pour les étudiant·es : <https://streetlawclinic.ulb.be/outils/permanences>.

Quelques chiffres des permanences de la SLC :

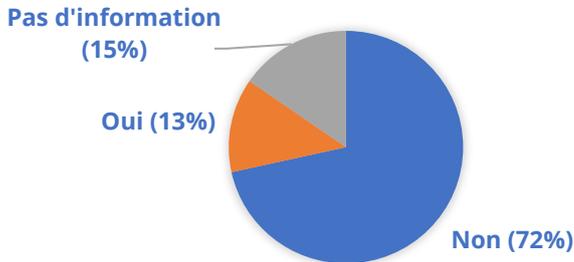


Evolution des chiffres relatifs aux permanences de la SLC :

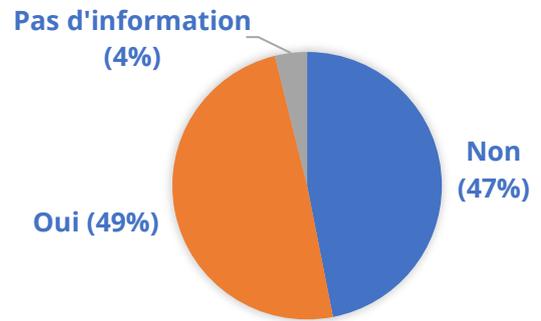
| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Après-midi de permanences | 16 | 25 | 30 |
| Etudiant·es ayant pris rdv | 128 | 165 | 218 |

Informations sur les étudiant·es venu·es aux permanences de la SLC (2022-2023) :

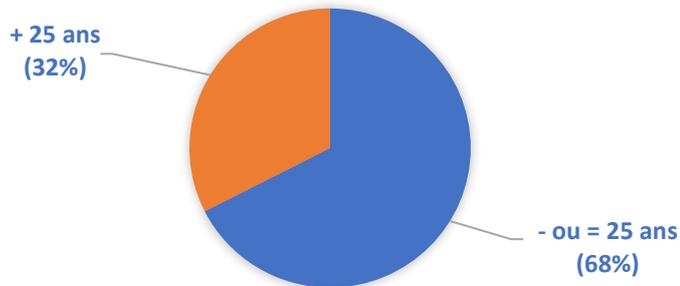
Déjà aidé·es par le service social de l'établissement d'enseignement ?



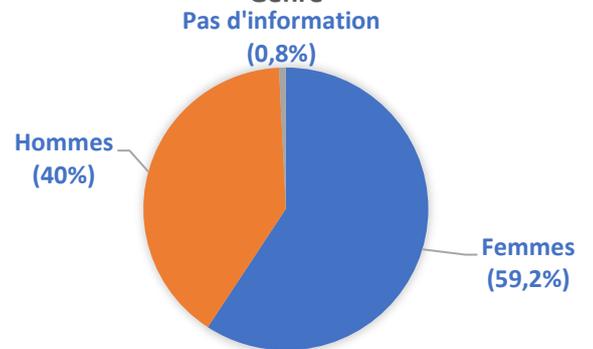
Déjà eu des contact avec le CPAS ?



Âge



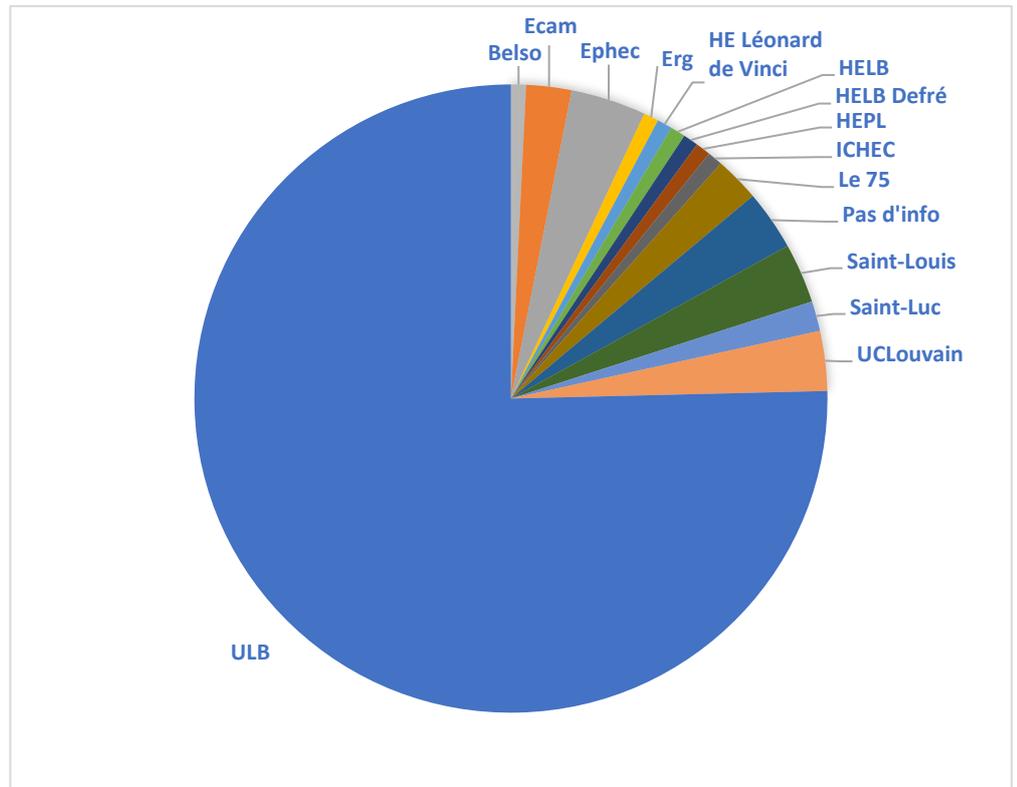
Genre



Les étudiant·es qui ont rencontré la SLC étaient en moyenne âgé·es de **23,5 ans**.
Les étudiant·es étaient âgé·es de **18 à 56 ans**.

Etablissements d'origine des étudiant·es venues aux permanences de la SLC (2022-2023)

| | |
|---------------------------------|----|
| Belso | 1 |
| Ecam | 3 |
| Ephec | 5 |
| Erg | 1 |
| Haute école de Léonard de Vinci | 1 |
| HELB | 1 |
| HELB Defré | 1 |
| HEPL | 1 |
| ICHEC | 1 |
| Le 75 | 3 |
| Pas d'info | 4 |
| Saint-Louis | 4 |
| Saint-Luc | 2 |
| UCLouvain | 4 |
| ULB | 98 |



3. Les séances collectives d'information sur les règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es

La SLC a à cœur de toucher le plus grand nombre possible d'étudiant·es. Ceci implique de diversifier les manières de communiquer sur les droits et obligations des étudiant·es à l'égard des CPAS. C'est pourquoi au cours de l'année 2022-2023, la SLC a développé des séances d'information collective. Certaines étaient à destination des étudiant·es, d'autres à destination de professionnel·es qui sont amené·es à travailler avec les étudiant·es (travailleurs sociaux, avocat·es, services sociaux étudiants, parents, etc.).

a) Les animations dans les écoles secondaires

L'année académique 2022-2023 a été l'occasion de développer une nouvelle activité : des animations pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Ceci a permis de tisser un nouveau partenariat très riche avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités (le Forum) et avec l'AMO Service Droit des Jeunes (Sdj).



5 étudiant-es de la SLC (Amal AKOUDAD, Aurélien ANDRÉ, Louise BELLEN, Antoinette HUBERLANT et Juliette VAN YPPERSELE) ont construit, en partenariat avec le Forum et Sdj, un module d'animation destiné aux élèves de 6^{ème} et 7^{ème} année de secondaire.



Ces animations ont pour but de :

- présenter les différents **types d'études** existants ;
- réfléchir à leurs **coûts** ;
- explorer les **moyens disponibles pour les financer** (bourses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aides du service social de l'établissement lorsqu'il en existe un, aides du CPAS) ;
- et sensibiliser les élèves au phénomène du non-recours aux droits sociaux.

L'objectif final est de permettre aux jeunes d'accéder aux études supérieures et de s'y maintenir grâce aux soutiens sociaux et financiers pertinents.

A l'issue de ces animations, les élèves reçoivent le **Guide au(x) choix d'études** élaboré par le Pôle académique de Bruxelles, qui est un outil précieux en matière d'orientation.

Informer les élèves de l'enseignement secondaire a tout son sens, car cela permet d'éviter que les jeunes entament des études supérieures sans savoir que des aides sont à leur disposition (ce qui peut avoir pour conséquence que ces jeunes s'endettent ou ratent leurs études à causes de difficultés financières). Plus fondamentalement, cela peut aussi permettre d'éviter que ces élèves renoncent à suivre des études supérieures pour des raisons financières.



Plusieurs acteurs de terrain avaient attiré l'attention de la SLC sur les difficultés rencontrées par certains jeunes à l'occasion du passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. La SLC a donc souhaité agir, à son niveau, en la matière et aller à la rencontre des futur·es étudiant·es du supérieur.



L'objectif de la collaboration de la SLC avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités et l'AMO Service Droit des Jeunes est de construire un module d'animation « autonome », qui puisse ensuite être utilisé par divers acteurs (en plus de la SLC) tels que d'autres associations, des professeurs, des éducateurs, des PMS, etc.

Pour plus d'informations sur ces animations, voyez la fiche de présentation en [annexe 1](#).

Concrètement, la SLC a donné **6 animations** avec le Forum et parfois le Sdj :

- 5 animations dans des écoles secondaires (Institut Notre-Dame de Lourdes, Athénée Charles Janssens, Institut Bischoffsheim et Institut Saint-Louis) ;
- 1 animation à la Cité des métiers de Bruxelles dans le cadre des journées de l'orientation (intitulées « [Quelle orientation pour ton avenir?](#) ») organisées par la Cité des métiers.

Cela a permis de tester le module d'animation et de le faire évoluer mais aussi de le rendre modulable en fonction du temps disponible et du nombre d'élèves présents lors de chaque animation.

b) Les interventions scientifiques

La SLC est aussi intervenue dans le cadre de **3 événements** de nature scientifique.

- Fiona ARGENTA, Aurélien ANDRÉ, Victoria EBENGO ILAMBE et Antoinette HUBERLANT, étudiant·es de la SLC, accompagnés·es de Sophie GÉRARD, coordinatrice de la SLC, sont intervenu·es lors des **Journées d'échanges entre les CPAS et les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur** organisées par la Fédération des CPAS wallons les 14 et 17 octobre 2022. Leurs interventions ont porté sur « Le choix des études et l'aptitude aux études : Enseignements de la loi, de la jurisprudence et de la pratique ».
- Sophie GÉRARD est intervenue lors du **Midi de l'éthique de la Chaire Hoover** d'éthique économique et sociale de l'UCLouvain du 22 novembre 2022 sur la thématique « Comment répondre de manière juste à la précarité étudiante? ». Son intervention était intitulée « Quelles réponses juridiques face à la précarité étudiante ? ».
- Juliette BOUILLON PANOU, Victoria EBENGO ILAMBE ET ADRIEN WÉRY, accompagnés·es de Sophie GÉRARD, ont donné une formation aux avocat·es de la section « droit social » du **Bureau d'aide juridique (BAJ)** le 5 avril 2023. Cette formation s'intitulait « L'aide sociale pour les étudiants. Examen de quelques nœuds ».



c) La participation à des événements grand public

La SLC a été présente lors de divers événements thématiques destinés aux (futur-es) étudiant-es de l'enseignement supérieur.

La SLC a notamment tenu un stand et/ou donné des séances d'information lors de **3 événements** :

- **Semaine du bien-être à la HELB**, stand sur ses 3 campus (Erasme, Reyers et la Plaine) du 3 au 6 octobre 2022.
- **Journées portes ouvertes de l'ULB** le 22 mars 2023 (conférence).
- **Matinée d'accueil des parents des futurs étudiants de l'ULB** (conférence et stand d'information) le 22 avril 2023.

En outre, la SLC a participé à une rencontre avec des élèves du secondaire dans le cadre du projet **Debagora** parrainé par le Parlement bruxellois sur le thème des inégalités face au droit (une après-midi de débat avec des élèves du secondaire).



4. La diffusion par écrit des règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es

La SLC rédige des textes afin de faire connaître et de diffuser largement les règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es.

a) Les contributions dans des revues spécialisées

Les membres de la SLC ont rédigé, au cours de l'année académique 2022-2023, **3 articles** publiés dans des revues spécialisées :

- S. GÉRARD et E. DERMINE, « La Street Law Clinic : réduire le non-recours pour lutter contre la précarité étudiante », *L'Observatoire*, n° 114, 2023, pp. 45 à 50, disponible sur <https://www.revueobservatoire.be/Nouveaux-visages-de-la-precarite-inegalites-grandissantes>.
- S. GÉRARD, J. GILMAN et D. DUMONT, « En couple (dans la vie) mais isolé (au CPAS) : la fin d'un oxymore ? », *J.J.T.*, 2023, pp. 245 à 252.
- F. ARGENTA, V. EBENGO ILAMBE et S. GÉRARD, « L'épineuse question de l'aptitude aux études. Quelques critères utiles dégagés par la jurisprudence », *CPAS+*, n° 7, 2023, pp. 11-13.

b) Le site internet de la SLC

Le 16 septembre 2022, le site internet de la SLC a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://streetlawclinic.ulb.be>.

L'année 2022-2023 était donc la première année d'existence de ce site internet. Ce fut l'occasion de le tester et de finaliser ses diverses fonctionnalités.

Les étudiant·es de la SLC ont en outre contribué à le faire vivre grâce à diverses contributions, en vue de diffuser les activités de la SLC et, surtout, de faire connaître à un public plus large les règles de l'aide sociale pour les étudiant·es.

Les étudiant·es de la SLC ont ainsi rédigé **6 articles** de nature scientifique publiés sur le site internet de la SLC :

- Fiona ARGENTA et Juliette VAN YPPERSELE ont rédigé une fiche pratique relative à l'aide sociale pour les bénéficiaires de la protection

temporaire intitulée « J’ai reçu la protection temporaire et je suis étudiant·e, ai-je droit à une aide du CPAS ? », disponible [ici](#).

- Juliette VAN YPPERSELE a en outre rédigé 2 contributions :
 - un commentaire d’arrêt intitulé « L’absence de PIIS : quelle conséquence sur la disposition au travail ? », disponible [ici](#) ;
 - une fiche info sur les aides disponibles pour les étudiants intitulée « Les aides sociales et financières pour les étudiants : aperçu », disponible [ici](#).

- Adrien WERY a également rédigé 2 contributions :
 - une fiche info sur la communication de ses résultats académiques au CPAS intitulé « Communiquer ses résultats au CPAS : Quand ? Pourquoi ? », disponible [ici](#) ;
 - une contribution sur l’importance de la formation des juristes en vue d’améliorer l’accessibilité du droit, intitulée « L’accessibilité du droit passe-t-elle par une bonne formation des juristes ? », disponible [ici](#).

- Amal AKOUDAD a rédigé 1 article mettant en exergue les principales conclusions issues de son travail de fin d’études. Cet article est intitulé « Pratiques divergentes des CPAS : la frontière délicate entre légalité et excès de pouvoir », disponible [ici](#).

Quelques chiffres concernant le site internet de la SLC :

Entre le 16 septembre 2022 et le 14 août 2023, le site internet de la SLC a eu :



Pages du site internet les plus populaires cette année :

- ✓ La page d'accueil (3.239 vues)
- ✓ La présentation des permanences (894 vues)
- ✓ Le guide pratique de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants (861 vues)

c) Le Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants

De 2019 à 2022, la SLC a rédigé un [Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants](#), sur la base des questions concrètes qui leur sont fréquemment posées dans les permanences. La première édition de ce guide a été publiée en juin 2022 et a été diffusée largement.

Le guide explique **les droits et les obligations des étudiant·es** vis-à-vis du CPAS. Il précise aussi les contours de la **marge de manœuvre des CPAS**, particulièrement sur les questions où les CPAS ont des pratiques divergentes.

Ce guide pratique est rédigé en langage clair et est accessible à toutes et tous.

De nombreux·es acteurs·rices de terrain ont été impliqués dans la rédaction de ce guide (pour l'identification des questions à traiter et la relecture du guide, notamment). La SLC a ensuite reçu de nombreux retours extrêmement positifs sur ce guide qui comble un vide dans les sources d'information en la matière.

Email d'une assistante sociale d'un service social étudiant

J'ai lu le guide de la Street Law Clinic et je suis épatée par la qualité des informations qui s'y trouvent.

La première édition du Guide a été distribuée en version papier et est également disponible en PDF sur le site internet de la SLC. Ainsi, on dénombre :

- **216** exemplaires papier distribués en juin 2022 ;
- **433** téléchargements entre le 16 septembre 2022 et le 14 août 2023 (il faut y ajouter les très nombreux envois de la version PDF par email et les téléchargements de la version PDF sur les autres sites où ce guide est disponible (Ares, aides-études, etc.).

Au cours de l'année 2022-2023, la SLC a mis à jour ce Guide. La deuxième édition du guide compte **14 fiches et 1 lexique** répartis sur **206 pages**.

La diffusion et l'impression de cette deuxième édition est en cours, grâce à un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

5. L'affiliation au Réseau des Cliniques Juridiques Francophones

En octobre 2022, la SLC a rejoint le [Réseau des Cliniques Juridiques Francophones](#). Ce réseau est une association basée en France, qui a pour objectif de développer et soutenir l'enseignement clinique du droit dans l'espace francophone.

Le Réseau organise notamment des formations à l'enseignement clinique ainsi que des rencontres et des colloques autour de l'enseignement clinique. Il facilite les projets de recherche ou d'enseignement commun et permet aux différentes cliniques d'échanger entre elles. Le Réseau diffuse également des documents relatifs à l'enseignement clinique.

Rejoindre de Réseau donne évidemment de la visibilité à la SLC. Surtout, cela met la SLC en réseau, lui permet d'entrer en contact avec d'autres cliniciens, de recevoir des informations et de bénéficier d'un espace de réflexion sur le travail des cliniques, etc.

Deux constats importants ressortent des pages qui précèdent.

Le premier est que la SLC **forme activement ses étudiant·es stagiaires (juristes)** à l'aide sociale et au langage juridique clair, tout en les sensibilisant à la précarité étudiante et au travail avec un public éloigné du droit. La SLC pousse également ses stagiaires à développer des compétences indispensables au travail en équipe.

Le second est que la SLC participe à la **lutte contre le non-recours à l'aide sociale par les étudiant·es**. Pour ce faire, la SLC tourne ses actions :

- d'une part, vers les étudiant·es en situation de précarité (via ses permanences et son guide pratique) ;
- mais aussi, d'autre part, vers un public plus large : les services sociaux étudiants situés dans ou en dehors des établissements d'enseignement supérieur, les assistants sociaux de CPAS, les associations qui donnent de l'information de première ligne spécifique aux étudiant·es ou une information générale « tout public », les services d'informations sur les études, les personnes qui travaillent dans ces centres PMS, les professeurs de l'enseignement secondaire, les avocat·es, les magistrat·es, et, de manière plus générale tout service qui entre en contact avec des étudiant·es dans le cadre de ses activités.

Participer à l'information et à la formation de ces publics entendus largement permet :

- d'une part, qu'un grand nombre de personnes puisse informer et aiguiller les étudiant·es précaires afin que ceux-ci puissent, à terme, bénéficier des aides auxquelles ils ont droit ;
- d'autre part, que les règles en matière d'aide sociale, et plus particulièrement les balises qui entourent la marge de manœuvre des CPAS, soient largement connues. De la sorte, on peut espérer avancer en direction d'une plus grande harmonisation des pratiques. Ceci réduirait une certaine forme d'insécurité juridique ou à tout le moins un sentiment d'incompréhension, d'impuissance et de découragement qui peut envahir certain·es étudiant·es confronté·es à des pratiques divergentes.

En s'adressant non seulement aux étudiant·es mais également aux professionnel·les qui sont en contact avec les étudiant·es, la SLC démultiplie son pouvoir d'action. Ceci permet d'assurer qu'un plus grand nombre d'étudiant·es reçoivent des informations et un accompagnement en matière d'aide sociale et, surtout, au final, de lutter plus efficacement contre le non-recours aux droits sociaux.

C'est aussi pour cela que la SLC a souhaité cette année entrer en contact avec des acteurs du terrain et notamment du monde associatif. Ceci lui permet d'assurer la cohérence de ses actions avec celles des autres acteurs mais aussi de mieux comprendre la réalité bruxelloise et mieux faire connaître ses activités.

Petit à petit, la SLC gagne d'ailleurs en reconnaissance dans le domaine de la lutte contre la précarité étudiante à Bruxelles.

- Plusieurs **acteurs de terrain**, dont des travailleurs de services sociaux étudiants (SSE) d'établissements bruxellois et de CPAS, ont confirmé à la SLC **l'utilité et la pertinence** de ses activités (notamment ses permanences et son guide pratique).

Email d'une assistante sociale d'un service social étudiant

Je reviens vers vous concernant les permanences de vos étudiants. Je trouve la mobilisation ingénieuse et riche de par son caractère pluridisciplinaire. C'est tout naturellement que le service social soutiendra et diffusera l'information en affichant vos prospectus et en redirigeant nos étudiants.

- Plusieurs services sociaux ont **dirigé certain-es de leurs étudiant-es** vers la SLC afin qu'elle puisse les accompagner.
- Des travailleurs de services sociaux et de CPAS ont **interpellé** spontanément la SLC sur des **problématiques spécifiques** aux étudiant-es ou lui ont demandé conseil dans certaines situations particulières.
- Certains CPAS et services sociaux ont également souhaité **rencontrer la SLC** pour mieux connaître leurs services respectifs et collaborer au mieux à l'avenir.

La SLC est donc un intervenant reconnu en matière d'aide aux étudiant-es en situation précaire et répond à un besoin des acteurs et actrices de la lutte contre la précarité étudiante présent-es sur le territoire bruxellois.

III. La communication de la SLC

1. Les réseaux sociaux

La SLC est présente sur 3 réseaux sociaux.

⇒ **Facebook** (compte créé en 2020)

- **1.249** j'aime de la page Facebook le 11 août 2023 (1.065 en août 2022)
- **7.461** personnes ont vu la publication la plus populaire de la SLC
- **83** publications entre le 1^{er} septembre 2022 et le 11 août 2023

⇒ **LinkedIn** (compte créé en 2021)

- **1.090** abonnés le 11 août 2023 (328 en août 2022)
- **952** personnes touchées entre le 10 août 2022 et le 11 août 2023
- **2.124** personnes touchées par le post le plus populaire de la SLC
- **78** publications entre le 1^{er} septembre 2022 et le 11 août 2023

⇒ **Instagram** (compte créé en 2020)

- **320** followers le 11 août 2023 (145 le 18 août 2022)
- **64** publications entre le 1^{er} septembre 2022 et le 11 août 2023

2. La présence dans la presse

La SLC est intervenue à 1 reprise dans la presse au cours de l'année académique 2022-2023 :

- C. HUTIN, « Sophie Gérard (Street Law Clinic) : “La démocratisation des études va de pair avec un accroissement de la précarité” », *Le Soir*, 22 février 2023, <https://www.lesoir.be/496675/article/2023-02-22/precarite-etudiante-les-demandes-daide-explosent-suite-aux-crisis-successives>

IV. Reconnaissance

La Street Law Clinic a reçu le **Prix PEPITE** (Prix d'Engagement pour Projets et Initiatives de Terrain) 2022, aux côtés de 4 autres projets.

Ce prix est décerné par l'asbl [ULB Engagée](#). Il récompense des **initiatives engagées pour un mieux-être sociétal** qui se distinguent par leur **originalité** et leur **plus-value**. Pour plus d'informations sur le Prix PEPITE, rendez-vous [ici](#).

Grâce à ce prix, la SLC a gagné en **visibilité**.

D'une part, ULB Engagée a organisé, avec ULB Alumni, une soirée de remise des Prix PEPITE le 20 avril 2023 à laquelle ont été conviées de très nombreuses personnes. A cette occasion, deux étudiantes de la SLC, Amal AKOUDAD et Louise BELLEN, ont « **pitché** » de manière originale le projet de la clinique devant les 250 participant·es⁷.



Amal AKOUDAD et Louise BELLEN, reçoivent le Prix PEPITE des mains de leur parrain, Solaÿman LAQDIM, Délégué général aux droits de l'enfant (Photos d'ULB Engagée).

D'autre part, ULB Engagée et ULB Alumni ont également réalisé plusieurs **supports de communication** autour des projets récompensés par le Prix PEPITE (un reel, une courte vidéo de présentation de la SLC, une plateforme d'appel aux dons, divers posts sur les réseaux sociaux, etc.).

⁷ Parmi lesquels : Caroline Désir – Ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Annemie Schaus – Rectrice de l'ULB ; Solaÿman Laqdim – Délégué général aux droits de l'enfant ; Adelaïde Charlier – Militante pour le climat & coordinatrice francophone du mouvement Youth for climate belge ; Anne-France Simon – Head of Diversity & Social Inclusion chez BNP Paribas Fortis ; Gwenaëlle Dekegeleer – Journaliste, éditrice, présentatrice à la RTBF ; Adriana Costa Santos – Coprésidente de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés ; Alicia Lepage – Coordinatrice du Social Food Truck.



Une partie de l'équipe de la SLC avec Solaÿman Laqdim et le prix PEPITE

Par ailleurs, la SLC a aussi reçu d'autres **marques de confiance** au cours de l'année 2022-2023 :

- L'asbl **Droits Quotidiens** a réalisé une série de vidéos sur certains de ses partenaires afin d'illustrer les diverses utilisations du langage juridique clair. Dans ce cadre, Droits Quotidiens a invité la SLC à témoigner devant la caméra. Droits Quotidiens a ainsi réalisé une vidéo de 8 minutes sur la Street Law Clinic. Cette vidéo est disponible [ici](#).
- La SLC a été invitée par la **Fondation Roi Baudouin** à participer au jury de l'[Ethias Youth Solidarity Award](#) afin de décerner divers prix à des CPAS qui souhaitent développer des projets visant à lutter contre la précarité chez les jeunes.
- La SLC fait également partie du comité d'accompagnement du **Forum-Bruxelles contre les inégalités**, le centre de ressources en matière de lutte contre la précarité à Bruxelles. La SLC participe à ce comité d'accompagnement aux côtés de plusieurs associations et acteurs institutionnels impliqués dans la lutte contre la précarité étudiante/chez les jeunes (Brulocalis, Bxl-J, CIDJ, Cité des métiers, GARS-HE, Infor Jeunes, JEEP, Ligue des familles, Pôle académique de Bruxelles, SIEP, SPP Intégration sociale).

Annexes

Annexe 1 : Présentation de l'animation en secondaire

Animation

Ma vie étudiante dans le supérieur

Fonctionnement – coûts – aides – soutiens

Les intervenants : Forum – Bruxelles contre les inégalités⁸ - Street Law Clinic de l'ULB⁹

Objectifs principaux : Co-construire positivement le présent et l'avenir de l'étudiant-e en enrayant les mécanismes d'exclusion sociale, luttant contre le non-recours aux droits sociaux, prévenant la perte de l'étudiant-e, sa (sur)précarisation, l'abandon de ses études...

Objectifs opérationnels : Ouvrir les possibles tout en faisant prendre conscience des obstacles dans l'accès aux droits et aux ressources possibles, informer les étudiant-e-s sur les services existants, les déculpabiliser sur la demande d'aide, leur permettre de chercher facilement une aide et l'obtenir...

Seront abordés lors de l'animation :

- Leur présent, leur avenir... où en sont-elles/ils et quels sont leurs projets ?
- Le paysage de l'enseignement supérieur : explication sur les types d'étude et les différences.
- Les avantages, coûts et freins en fonction des choix d'étude : habiter (ou non) chez ses parents, distance école-domicile, type et longueur d'études et indépendance/autonomie...
- Les moyens pour financer/contribuer à cela et les conséquences : soutien familial ou autres solidarités, job étudiant et... aides sociales. Explications de ce que sont les services sociaux d'une école, l'allocation d'étude FWB et le CPAS.
- Le principe du non-recours et la gêne de demander de l'aide.

Outils possibles : Jeux de rôle, mises en situation, brainstorming, témoignages réels ou en ligne, visite et utilisation des sites internet importants.

⁸ <https://www.le-forum.org/>

⁹ <https://streetlawclinic.ulb.be/>

[Avec l'accompagnement possible, en animation, d'étudiant-e-s en Droit social de l'ULB qui réalisent des permanences d'aide](#)

Public : élèves du secondaire (6^{ème} ou 7^{ème} année). Minimum 10 élèves – Maximum 30 élèves. Demande de présence d'un-e enseignant-e et/ou éducatrice-eur et/ou AS.

Durée : 2 à 3 périodes de 50 minutes

Espace et matériel : idéalement un espace sans table (sauf pour le jeu de rôle en cas 3 périodes de 50 minutes) avec des chaises en demi-cercle, vidéoprojection avec son possible (câble HDMI et wifi).

Contact : sophie.gerard@ulb.be



Annexe 2 : Diverses publications de la SLC

Besoin d'une aide du CPAS ?

Des étudiant-es en droit et une juriste spécialisée t'**informent** et t'**aident** dans tes démarches

| Alma | ULB (Solbosch) | Saint-Louis |
|---------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Lundi 20/02, 06/03, 20/03 | Tous les mercredis | Jeudi 16/02, 02/03, 16/03, 30/03 |

ET C'EST GRATUIT !

AUSSI SUR TEAMS

RÉSERVE TA PLACE !

Logos: ULB, Pôle Académique de Bruxelles, INFORDROITS, Alma, UCLouvain

Dernière permanence !

Logos: ULB, Pôle Académique de Bruxelles, INFORDROITS, Alma, UCLouvain

Publication du 27 mars 2023

Affiche annonçant les permanences du 2^{ème} quadrimestre



Les montants du revenu d'intégration (RI) ont été indexés le 1er juillet 2023 !

Voici les nouveaux montants

| | Montants indexés au 1er juillet 2023 | | Anciens montants indexés le 1er janvier 2023 |
|-------------------|--------------------------------------|------------|--|
| | Par an | Par mois | |
| Cohabitant | 9.907,30 € | 825,61 € | 809,42 € (+16,19€) |
| Isolé | 14.860,96 € | 1.238,41 € | 1.214,13 € (+24,28€) |
| Charge de famille | 20.083,80 € | 1.673,65 € | 1.640,83 € (+32,82€) |

Publication du 4 juillet 2023

THANK YOU FOR 1.200 FOLLOWERS

Logos: ULB, Pôle Académique de Bruxelles, INFORDROITS, street law clinic, Alma, UCLouvain

Publication du 24 février 2023

31 OCTOBRE 2022

**LA DATE LIMITE APPROCHE !
DEMANDE TA **BOURSE**
RAPIDEMENT**

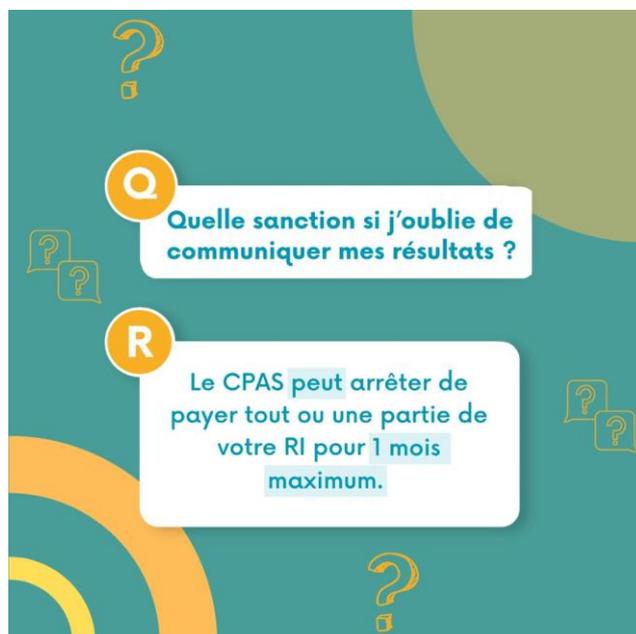
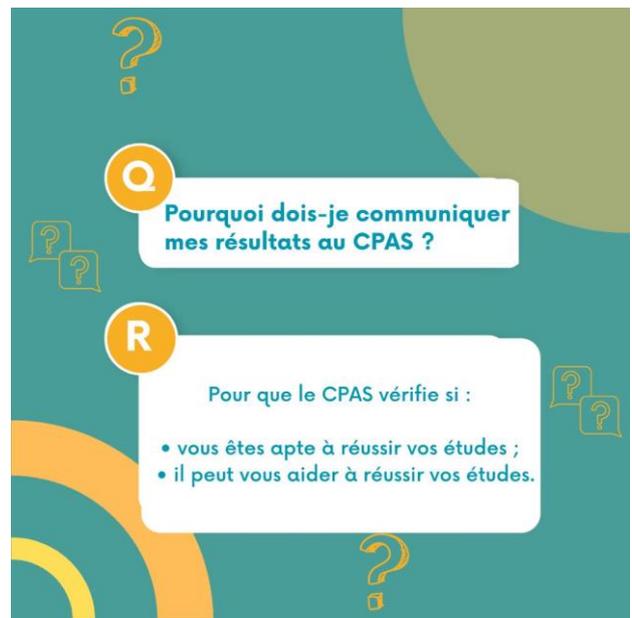
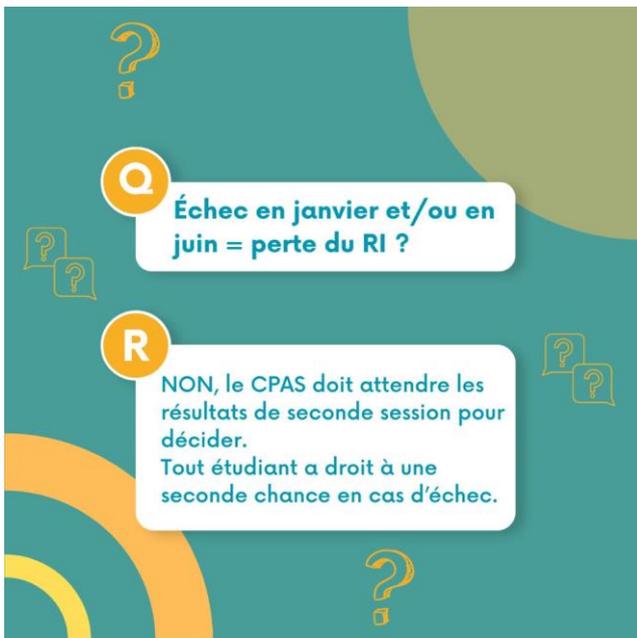
**TU AS JUSQU'AU 31 OCTOBRE POUR REMPLIR
TA DEMANDE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Comment obtenir la bourse ? Il faut
envoyer ta demande

Soit en **version électronique**, sur le site :
www.allocation-études.cfwb.be

Soit par **courrier recommandé** au bureau de la
FWB qui te correspond (Bruxelles, Liège, Jambes
ou Mons)

Publication du 20 février 2023 :



Publication du 5 juillet 2023 :

As-tu déjà demandé ton allocation d'études pour 2023-2024 ?

! Tu peux le faire dès maintenant !

Q Qu'est-ce que c'est ?

R L'allocation d'études (ou « bourse d'études ») est une somme d'argent, payée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est payée aux étudiants qui ont des revenus peu élevés.

Q Combien ?

R Le montant de l'allocation d'études varie selon la situation de l'étudiant. En pratique, il varie entre 400 € et 5.000 €.

Q Pour qui ?

R Pour avoir droit à l'allocation d'études, tu dois remplir certaines conditions concernant :

- les revenus de ton ménage (salaires, allocations, revenus cadastraux, loyers, etc.) ;
- ton cursus (établissement où tu es inscrit, type de diplôme que tu as déjà, etc.) ;
- ta nationalité.

Q Comment la demander ?

R Tu peux envoyer une demande d'allocation d'études :

- par la poste (par courrier recommandé) ;
- OU
- par voie électronique (plus rapide et gratuit).

Q Quand la demander ?

R Tu peux envoyer ta demande d'allocation d'études entre le 4 juillet et le 31 octobre.

Nous te conseillons d'envoyer ta demande le plus tôt possible, même si tu n'as pas encore tous les documents nécessaires. Tu pourras compléter ton dossier par la suite.